



COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Allégations // ICCR // Canada // Formation // ISO 9001.

Allégations « sans » et hypoallergénique : la Commission se positionne !



La Commission Européenne a édité son projet de guidelines concernant les allégations « sans » et hypoallergéniques. Si pour certaines allégations (notamment le « sans conservateur »), les positions de Cosmed ont été retenues, la question se pose encore sur d'autres « sans ».

- **Allégation « sans »** : le projet prévoit la possibilité d'alléguer « sans ingrédient X », dès lors que le produit ne contient pas cet ingrédient. Par exemple l'allégation

« sans conservateurs », serait autorisée dès lors que le produit ne contiendrait aucun des conservateurs listés dans l'Annexe 5.

En revanche, l'utilisation de l'allégation « sans » visant une famille d'ingrédients, tel que le « sans paraben », serait interdite car considérée comme dénigrante (certains parabens étant autorisés).

Cas particulier de l'allégation « sans parfum » : cette allégation serait envisageable dès lors que le produit ne contiendrait ni parfums ni huiles essentielles (une huile essentielle ayant pour fonction intrinsèque de parfumer).

Cosmed interroge ses adhérents sur ce projet de guidelines. Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour faire vos commentaires à aline@cosmed.fr.

- **Allégation hypoallergénique** : l'allégation serait autorisée dès lors que la Personne Responsable pourrait prouver l'absence d'un potentiel allergisant des ingrédients utilisés en considérant notamment leurs classifications (SCCS, CLP, etc...) et la cosmétovigilance.



L'ICCR se prononce en faveur d'un maintien d'une liste élargie des conservateurs autorisés

L'ICCR (International Cooperation on Cosmetics Regulation) a tenu sa 9^{ème} réunion annuelle du 5 au 7 novembre 2015. Au programme des discussions : les méthodes alternatives aux tests sur animaux, les relations entre ISO et ICCR, les traces, les allergènes et les conservateurs. L'ICCR est un regroupement international des autorités réglementaires cosmétiques du Canada, de l'Union Européenne, du Japon, des États-Unis et du Brésil. Ce groupe de travail multilatéral travaille à la convergence des réglementations, tout en maintenant le plus haut niveau de protection du consommateur et en minimisant les entraves au commerce international. Durant cette session, le sujet des conservateurs a une fois de plus, été au centre des débats. **Cosmed, présent à cette réunion, a constaté que les conclusions vont dans le sens des positions défendues par l'Association sur les risques engendrés par une réduction trop importante de la liste des conservateurs autorisés dans l'annexe 5.** Ainsi, un document sous forme de FAQ sera publié sur le site de l'ICCR expliquant la nécessité de conserver un produit cosmétique et insistant sur l'importance de disposer d'une palette de conservateurs suffisamment importante.

[// Plus d'infos](#)



Canada : déclaration obligatoire des produits cosmétiques contenant des polymères

Dans le cadre du Plan de Gestion des Produits Chimiques (PGPC), Environnement Canada et Santé Canada se sont engagés à évaluer et à gérer les dangers potentiels à la santé et à l'environnement d'environ 600 polymères (la liste des polymères déclarables est disponible en cliquant sur le lien Plus d'Infos). **Si vos produits cosmétiques exportés au Canada contiennent des polymères déclarables, vous avez jusqu'au 3 décembre 2015** pour en faire la déclaration en ligne sur www.substanceschimiques.gc.ca.

À noter : cette déclaration concerne également les mélanges ou produit qui peuvent contenir des substances déclarables comme par exemple les mélanges de fragrances ou les cosmétiques.

[// Plus d'infos](#)



Le nouveau catalogue de formation 2016 est disponible !

Cosmed lance son nouveau catalogue de formation. Au programme de l'année 2016, 30 formations :

- 10 **formations incontournables en réglementation** : qualification des produits, interaction contenu/contenant, allégations et tests cliniques, B.P.F., cosmétovigilance, produits solaires, nouvel ingrédient cosmétique...
- Des **nouveautés** : étiquetage des produits, Protocole de Nagoya,...
- Des modules dédiés à la **réglementation à l'export** : USA, MERCOSUR, Moyen et Proche Orient, ASEAN...
- Des sessions sur la **microbiologie**, le **marketing** ou la maîtrise des **achats**.

Pour tout renseignement, contactez Saloua Salhi : formation@cosmed.fr

[// Plus d'infos](#)



Norme ISO 9001 nouvelle version : quels changements pour votre entreprise ?

La dernière version de l'ISO 9001 a été publiée le 23 septembre 2015. Cette norme de système de management de la qualité est l'outil le plus utilisé à travers le monde pour piloter son organisation. Cette révision intègre les spécificités du contexte économique et concurrentiel actuel :

- Extension du périmètre auprès des parties intéressées ;
- Intégration de l'approche risques/opportunités à tous les niveaux de l'organisation comme base essentielle du Système de Management Qualité ;
- Importance donnée à la performance avec moins d'exigences en terme de documentation ;
- Simplification du pilotage du système de management qualité pour plus d'agilité, de simplicité et de valeur ajoutée.

Une formation sur l'ISO 9001 version 2015 pourrait être proposée en 2016, vous pouvez d'ores et déjà manifester votre intérêt par mail :

formation@cosmed.fr

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

